N°20 Mars 2006

Fonds National d'Activités Sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS INFOS

Politique culturelle : mêlons-nous de ce qui nous regarde !

LE FNAS VOUS ACCUEILLE

Sur son site internet www.fnas.net
Un renseignement ?
Une demande d'information ?
Une question sur les cotisations ?...
La plupart des réponses sont sur le site, qui comporte aussi une rubrique « contactez-nous »
Vous pouvez également télécharger l'intégralité du « mode d'emploi » du FNAS ainsi que les demandes d'inscription et de prise en charge.

Au téléphone
Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h

Dans ses bureaux
185, avenue de Choisy - 75013 PARIS
(métro Place d'Italie)
du lundi au vendredi
(à l'exception du mercredi matin)
de 10 h à 12 h 30 puis de 14 h à 17 h.

SOMMAIRE

Edito 3

Journées d'étude d'hiver ..... 4 . 5
- Nantes 2006
- Petits signes d'amitié

La vie du FNAS ..... 6 . 9

Activités de séjours ..... 10 . 12
- Destination de printemps
- Autour du Festival de Cannes

QUI PRENDRA LE RISQUE DE DESSINER LE VISAGE DE LA POLITIQUE CULTURELLE FRANÇAISE?..
Alors il vient ce dessin?
...au moins les contours...
excès de caricature ou excès de censure ...
z'ont qu'à le faire eux-mêmes leur dessin
FNAS INFO

FNAS
Fonds National d'Activités Sociales
des Entreprises Artistiques et Culturelles

N°20 - Mars 2006

Edité par le FNAS - 185, Avenue de Choisy - 75013 Paris
Tél : 01 44 24 72 72 - Fax : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Jean-Joël Le Chapelain.
Ont participé à ce numéro : Aristide Demonico, Philippe Gerbaud, Magali Lachassagne, Frank Lavanture, Nathalie Leton, François Noel, Chantal Porte, Vincent Renaudineau, Ivan Romeuf.
Crédit photos : Rue des Archives, Boréal.
Création, conception : Boréal - www.boreal.fr
Impression : Lir - 75006 Paris - Tél : 01 69 75 44 50
Dépôt légal : ISSN 0335-2374

Entre nous, deux questions et demie à propos de politique(s) culturelle(s) ?

(politique : qui a à faire avec les affaires publiques)

Devons-nous nous intéresser en tant que salariés à la politique culturelle de nos entreprises ?
Cette question doit-elle rester le privilège de la direction, si compétente soit-elle, alors qu'elle a une incidence essentielle sur l'organisation du travail et sur la politique de l'emploi, voire sur la façon de travailler ?
Les salariés doivent-ils être associés au projet artistique du directeur ? et comment?
Qu'entend-on par politique culturelle d'un établissement culturel ?
N'a-t-on pas tendance à réduire (ou confondre) la politique culturelle d'un théâtre à sa seule programmation ?
La programmation n'est-elle pas qu'une des dimensions de la politique de l'entreprise artistique et culturelle ?
N'est-elle pas trop souvent qu'une affaire de goût d'une personne et dès lors, comment concerner le personnel ?
La programmation dans nos lieux de création n'est-elle pas assujettie au désir de séduire les tutelles ?
Nos établissements ne deviennent-ils pas la vitrine des subventionneurs ?
Quelle est la place du public dans l'élaboration de la politique culturelle de nos lieux de création et de diffusion ?
Les artistes ne devraient-ils pas avoir une place centrale au sein des entreprises artistiques et culturelles ?
Pourquoi y-a-t'il toujours aussi peu d'artistes interprètes permanents ?
Pourquoi lors d'une récession économique la création artistique est-elle la première victime ?
Où en est-on de l'éducation populaire ?
Un maillage du territoire existe-t-il vraiment ?
Pouvons-nous imaginer des concertations efficaces dans chaque région ?
Pouvons-nous accepter que le ministère de la culture, depuis 1959, soit le plus mal doté des ministères ?
Etc… etc… etc…
Pouvons-nous rester silencieux quand quelqu'un dit : « parlons de politique culturelle » ?
Pourquoi et comment réformer les politiques culturelles ? se demandait-on aux BIS et aux journées d'étude de NANTES (voir page 4).
En avons-nous le pouvoir et l'envie ?

Ivan ROMEUF
Secrétaire

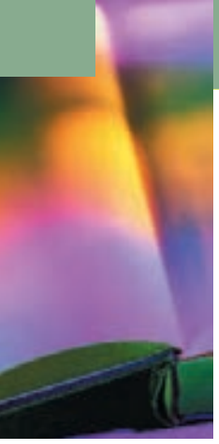

Nantes 2006

L'une des missions du FNAS, structure de Comité d'Entreprise, est d'informer et de former les représentants du personnel : élus de CEC, délégués du personnel, délégués syndicaux.
Naguère cela s'appelait l'Education Ouvrière.

C'est pourquoi il y a bientôt 10 ans que le FNAS organise, au mois de juillet, des journées d'étude au cœur du Festival d'Avignon.

En juillet 2004 l'un des participants à ces journées d'étude a suggéré d'organiser une session d'hiver : c'est-à-dire de donner aux élus un temps supplémentaire de formation et, en changeant d'environnement, créer (peut-être) des conditions différentes de rencontre et d'échange. C'était une gageure, mais l'enjeu valait la peine.

En janvier 2004, le groupe de presse qui édite la Scène, la Lettre du Spectacle, Jurisculture, etc… organisait à Nantes les Biennales Internationales du Spectacle Vivant (BIS) qui réunissaient pour la première fois pendant deux jours tous les partenaires sociaux (chambres patronales, syndicats de salariés), les organismes sociaux, les prestataires ainsi que 400 personnes, avec colloques, débats, ateliers etc…Le FNAS y participait et la manifestation nous avait paru intéressante à suivre.

Les 18 et 19 janvier 2006 devait se tenir la deuxième édition des BIS. 4000 personnes étaient attendues. Mais parmi ces acteurs culturels habituels, les salariés et leurs représentants n'étaient pas prévus, et ne le sont jamais d'ailleurs.
Cette raison contribua à choisir les BIS de Nantes pour être le cadre de la tenue de nos premières journées d'étude d'hiver, d'autant que deux grands débats, parmi ceux qui étaient programmés, étaient tout à fait de nature à intéresser nos participants. La décision d'organiser ces journées d'étude a été prise par le Bureau Exécutif du FNAS et annoncée dans le dernier numéro de FNAS Infos.

Le lundi 16 janvier après midi, 25 participants se sont retrouvés dans une salle de la Cité des Congrès de Nantes pour écouter et débattre de différents thèmes et, en premier lieu, celui du devenir du FNAS.

Pendant cette demi-journée d'ouverture, l'avenir de notre structure de comité d'entreprise a été largement débattu.

Élection ou désignation, cette question maintes fois évoquée dans ces colonnes a été abordée avec tous ses enjeux, notamment le problème du solde du Fonds Commun d'Aide au Paritarisme (FCAP) dont la clé de répartition entre les syndicats de salariés est justement basée sur le résultat des élections du Conseil de Gestion. Lors de la dernière Assemblée Générale du FNAS du 20 juin 2005, cette question a amené la CFDT, la CFTC et la CGC à faire une déclaration dans laquelle elles disaient ne plus « cautionner la gestion et le fonctionnement actuel du FNAS » (voir FNAS Infos n° 19).

De leur côté, les employeurs ont vu le nombre de leurs organisations passer de 4 (SYNDEAC, SNDTV, SYNOLYR, CPDO) à 7 avec l'arrivée du SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants) pour les compagnies indépendantes, le SMA (Syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives de Musiques Actuelles) et la PROFEVIS (syndicat professionnel des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés).
Cet accroissement leur pose, avec plus d'acuité encore, le problème de la présidence du FNAS constitué d'un seul représentant ayant voix délibérative dans les instances (Assemblée Générale, Conseil de Gestion, etc…).
L'ensemble de ces problèmes amène les employeurs à proposer aux partenaires sociaux de quitter la présidence

du FNAS pour former un comité de suivi. Dans ce cas le FNAS restera-t-il une structure de comité d'entreprise ?
Autant de questions débattues par les participants au cours de notre première séance de travail.

Le lendemain mardi matin, notre ordre du jour portait sur le débat proposé par les BIS pour le mercredi matin : « Intermittents du spectacle : enjeux et perspectives d'une politique de l'emploi culturel » et l'après midi, nous avons abordé la question qui ferait l'objet du débat proposé par les BIS pour le jeudi matin : « Pourquoi et comment faut-il repenser les politiques culturelles ? » Politique(s) culturelle(s), question capitale sur laquelle nous comptons bien revenir.
Nous avons bien évidemment assisté à ces deux débats dont le deuxième nous permit d'entendre des propos autrement plus intéressants que les platitudes échangées lors du "débat" précédent. La présence des "intermittents du spectacle" en lutte – que plusieurs intervenants d'ailleurs ont intégré dans leur intervention – a donné une ambiance assez lourde à cette séance que notre ministre est venu conclure en se faisant pas mal chahuter.

L'après midi du mercredi, nous l'avons consacrée à une évaluation un peu prématurée de ces journées d'étude qui ne se terminaient que le lendemain.
Si le plaisir de se trouver, et pour certains, de se retrouver, entre collègues est une indéniable composante de la satisfaction que l'on a pu enregistrer et qui témoigne de la "solitude" du DP dont presque tous font état, il est incontestable que le désir d'apprendre et de vouloir mieux connaître l'environnement social, légal et réglementaire dans lequel nous exerçons nos métiers, manifeste un véritable besoin de comprendre le sens de notre travail. C'est plutôt encourageant…
Dans l'ensemble les participants ont souhaité que cette initiative d'une session d'hiver de journées d'étude soit renouvelée chaque année et pourquoi pas dans le cadre des BIS, dans deux ans .

Frank LAVANTURE
délégué général

Petits signes d'amitié au retour de Nantes

Nevers, le 23 janvier 2006

Cher Frank
Je fais au plus vite pour te donner un petit bilan personnel de ces journées d'étude.
Tout d'abord un grand merci pour tout le mal que vous vous êtes donné, toi et l'équipe, pour nous accueillir dans des conditions optimales...
Quel bonheur pour moi de sortir de mon microcosme neversois !
Toutes ces rencontres, ces échanges, avec des professionnels d'autres structures sont très enrichissants et me permettent d'évoluer en tant que DP dans mon entreprise. On se sent plus fort et moins seul après ces rencontres. Merci encore, je dois filer ; le spectacle n'attend pas...

Vincent Renaudineau
(Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre)
Régisseur lumière, DP et DS Synptac

Chambéry, le 20 Janvier 2006

Petits rernerciements
Encore merci à toute l'équipe du FNAS, toujours très motivée et engagée, pour ces journées d'étude riches en Rencontres, en Echanges, qui nous redonnent la force de lutter et continuer à construire une véritable Démocratie humaine.
Petit paragraphe administratif
Ci-joint les billets de train AR Chy/Nantes + 2 tickets de métro Correspondant à la participation des journées d'étude de Thérèse BALLAY et François NOEL
Adresser le chèque à l'ordre de : F. NOEL
183, rue Ste Rose - 73000 Chambéry
Petit paragraphe tendresse
Bises à toute l'équipe de la part de Thérèse et François.
Petit paragraphe philosophique
"Qu'il prenne garde celui qui ne participe pas à la lutte, car il partagera de toute manière la défaite" - ***Bertolt Brecht***

A Bientôt
François

Deux adresses aux délégués du personnel et aux élus des CEC

(mais il n'est pas interdit aux autres salariés de les lire !)

Petit retour en arrière, histoire de nous remettre en mémoire… En 1994, la convention collective des entreprises artistiques et culturelles a été étendue à toutes les entreprises "dont l'activité principale est la création, la production ou la diffusion de spectacles vivants, subventionnées directement par l'Etat et/ou les collectivités territoriales." Cette extension, en rendant obligatoire la cotisation au FNAS, permettait à des milliers de salariés du secteur de pouvoir bénéficier du FNAS dont les activités étaient jusque-là réservées aux salariés des entreprises adhérentes au SYNDEAC et à celles qui cotisaient volontairement.
Le SYNDEAC souhaitant renégocier la convention collective et particulièrement les dispositions relatives au FNAS, ce n'est que quatre ans plus tard – après la signature d'un avenant en 1997 – que la cotisation a été effectivement exigée à partir du 1er juillet 1998.

Dès 1998 le "nouveau" FNAS se mettait en place : nouvelle répartition des cotisations, nouveaux bordereaux de versement, création des CEC, nouvelles règles, formation et information des DP, etc... et dans le même temps, le FNAS se préparait à accueillir de nouveaux ouvrants droit dont rien ne nous permettait d'en prévoir le nombre ni le moment où ils viendraient nous rejoindre !!! La vague a mis un peu plus de deux ans avant de déferler.

Cependant nous savions que l'adhésion ne serait pas automatique et qu'il faudrait déployer des efforts d'information et d'explication, particulièrement en direction des petites structures qui jusqu'ici n'avaient pas obligation de cotiser, mais également auprès des salariés (pas toujours aussi curieux de leurs droits qu'il serait souhaitable), surtout ceux qui travaillent par intermittence et qui, par définition, sont les plus isolés.

Des réunions régionales d'information ont été organisées, le délégué général a multiplié ses déplacements, un effort particulier s'est porté sur "FNAS infos" et sur la régularité de sa parution, un nouveau "FNAS mode d'emploi" a été édité et envoyé à plusieurs milliers d'exemplaires, et enfin, tout récemment le FNAS a ouvert un site internet (www.fnas.net). Sans doute la perfection n'a-t-elle pas encore atteint son point culminant, mais on ne peut nier que des améliorations ont été apportées dans le dispositif d'information.

Les résultats sont connus : en un peu plus de 10 ans, le nombre d'entreprises adhérentes a été multiplié par 10 et dépasse les 4 000 (dont plus de 3 800 ont moins de 10 salariés) et celui des ouvrants droit intermittents est passé de 900 à 16 000. Mais parmi ceux-ci, combien n'utilisent pas le FNAS : c'est une réelle préoccupation, pour ne rien dire des salariés permanents dont nous ignorons le nombre!!! Ajoutons, parce qu'il est bon de le rappeler, que ces chiffres n'auraient pu être atteints sans le travail irremplaçable des organisations syndicales et bien sûr, celui des délégués du personnel dans les entreprises.

Car si l'effort d'information auprès des petites structures nouvelles venues dans le champ conventionnel a pu être entrepris et mené à bien, c'est aussi grâce à la présence, dans les entreprises de plus de 10 salariés, de délégués du personnel sur lesquels nous pouvions compter pour être les meilleurs porte-voix des activités du FNAS au sein de leurs

structures. Aussi quelle ne fut pas notre surprise de constater tout récemment que des salariés de différentes entreprises semblaient découvrir que leurs droits ne se bornaient pas aux activités offertes par leur CEC et qu'ils ignoraient que le FNAS leur offrait, comme à tous les ayants droit, des prises en charge sur des activités de séjour !

Etonnement et interrogations : serait-il possible, mesdames et messieurs les délégués du personnel, que certains d'entre vous ne fassent pas le travail élémentaire d'informer le personnel des droits de chacun et ne portent pas à sa connaissance l'existence des activités que propose le FNAS ainsi que les avantages qui y sont liés ? Vous recevez toutes nos informations, notre bulletin tri-annuel, vous êtes en possession du "FNAS mode d'emploi", vous êtes censés connaître le fonctionnement de notre organisme, vous pouvez consulter notre site... Si vous rencontrez quelque difficulté que ce soit, n'hésitez pas à appeler le FNAS, il y aura toujours quelqu'un pour vous aider. Mais vous ne devez pas garder l'information pour vous !

Alors, une petite suggestion : le FNAS envoie nommément ses courriers et bulletins d'information. Mais il faut savoir que s'il "connaît" tous les salariés intermittents ouvrant leurs droits, il ne "connaît" en général un salarié permanent que lorsque celui-ci fait une demande d'activité (c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il vous charge de bien vouloir faire circuler les quelques exemplaires supplémentaires de "FNAS infos" qu'il vous adresse). Ne serait-il pas possible que vous demandiez à votre employeur l'autorisation de communiquer au FNAS la liste du personnel de manière à ce qu'il puisse leur adresser des courriers directement à leur nom ? Cela vous aiderait sans doute dans votre travail d'information... et de motivation.

Dans notre dernière commission d'information, nous parlions de ce problème et j'ai été chargé de vous interpeller… et voilà qu'à peine ai-je commencé, Magali Lachassagne, déléguée du personnel et secrétaire du CEC des 7 collines, scène conventionnée de TULLE, vient à mon secours en nous faisant part de son expérience et de sa manière de faire. Je lui laisse volontiers la parole.

Aristide DEMONICO
Membre du Conseil de Gestion

Eh ! Ho !

- Eh ! Ho ! Y a quelqu'un… un… un… un…?
- J'suis toute seule ? Ho ! Y a personne ?

Mais si, mais si… dans l'ombre, ils sont là, … mais qui sont-ils ? des êtres venus de nulle part, des filles et des gars qui se retrouvent élus.

Alors ce sont eux, les ELUS ? mais élus de quoi ?

Ho ! les DP, je vous parle.

Oui toi, là ! et toi aussi ! seul (ou presque seul) dans ton entreprise de 12 salariés, à gérer ton CEC, les arbres de Noël, la distribution des chèques, lire ou disques, et les activités à inventer pour créer du lien comme on dit.

Eh oui ! dans ces moments-là, on se sent toujours un peu seul. Et comme on n'est pas forcément en conflit permanent avec la direction, alors on se demande parfois à quoi on sert et si c'est bien nécessaire de s'être fait élire pour s'occuper du CEC.

Je ne vous expliquerai pas, pas à vous, les raisons profondes et nécessaires de l'engagement du DP dans nos maisons, et puis ce n'est pas le jour ni le lieu, mais voilà, j'aimerais vous parler d'un truc dont vous avez tort de mésestimer l'importance parce qu'il peut vous faciliter la vie et celle de ceux qui nous élisent : je veux parler du FNAS.

- C'est quoi le FNAS ?

Alors là, non, je vous donne pas les détails, il y a un mode d'emploi pour cela, bien fait en plus et que d'ailleurs, vous possédez sans doute. Alors reportez-vous y !

Non, je veux vous parler de la façon dont l'information sur le FNAS arrive à tous les OUVRANTS DROITS. Enfin, devrait arriver…

Parce qu'il paraît qu'elle n'arrive pas bien, cette info, alors remontons nos manches...

Rassurez-vous, je ne vais pas vous expliquer comment faire, mais vous dire comment cela se passe chez moi.

Elue au CEC, je suis issue du corps de métier "RP ou COM" (personne n'est parfait) et ma consœur est, elle aussi, du même métier. Nous sommes donc rivées toutes deux à nos ordinateurs et à nos objectifs de remplissage de salles, quand nous ne sommes pas sur les routes pour aller prêcher la bonne parole à des pauvres lycéens et autres groupes de CE (ah, ça vous dit quelque chose, non ?).

Donc, quand il nous reste un peu de temps, nous organisons des activités pour "créer du lien" entre les salariés.

Oui, et alors ?

Alors, quand le bulletin "FNAS infos" arrive au bureau, on se le prend et on le donne de la main à la main à chacun des membres de l'équipe, les permanents et les intermittents qui travaillent chez nous régulièrement et aussi à ceux qui ne font que passer.

Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, on prend le temps de leur expliquer tranquillement dans les loges autour d'un bon café et on leur donne le "FNAS mode d'emploi".

On les informe que :

- Le FNAS nous permet d'avoir des chèques lire/disques/cinéma, de pratiquer du sport avec des réductions, d'aller voir des spectacles (parce qu'on n'en voit pas assez) à prix réduit.

- et puis, il y a le père Noël qui passe dans les établissements… si le DP veut bien s'en occuper…

- et puis, le FNAS organise des Voyages vers des contrées lointaines, ou moins lointaines, c'est selon ;

- et puis, pour ceux que les destinations proposées n'intéressent pas, le FNAS met à disposition des gîtes situés dans des villages de vacances de différentes régions afin qu'on puisse se ressourcer après une année de dur labeur, et profiter de la mer, de l'herbe et des festivals qui se déroulent dans nos douces régions tout au long de l'année (faut bien qu'il y en ait qui bossent pour que les autres se reposent, non ?).

- Pour les gens très fatigués (les chefs par exemple), il y a même des endroits où tout est prévu, le repas, le dodo, les animations pour les enfants, les animations pour les grands (presque le club Med, quoi, mais pas tout à fait quand même … car on est dans le TOURISME SOCIAL, ben oui, nos salaires sont pas mirobolants. Mais la différence ne tient pas non plus qu'à des questions de prix).

- Et puis on peut aller à Cannes, pendant le festival, où il est possible de se gaver de cinéma, et, si ça nous fait rêver, voir les stars monter les marches et en profiter pour faire une manif (je m'égare) ; on peut aussi aller à Avignon (également pendant le festival) pour les journées d'étude – mais là, faut être élu ou membre de l'AG, pour les salariés intermittents – pour rencontrer et discuter avec les copains et les copines qui font la même chose que nous, mais ailleurs, car, en vérité on fait tous à peu près le même métier à Tulle et à Vitry le François...

- Et puis il y a d'autres lieux d'échanges et de rencontres, les commissions par exemple (Droits collectifs et individuels, infos et commission financière) où on examine ensemble les réponses à donner à des demandes et à des problèmes posés par les salariés. Instructif, enrichissant et démocratique, car en fin de compte, c'est par là que le FNAS reste au plus près de l'ensemble des salariés.

Et maintenant, en plus, le FNAS a un site Internet (parce qu'on est tous Hi tech et que l'on surfe à gogo sur la toile). Alors, un conseil : allez le visiter, il est très très très pédagogique : www.fnas.net

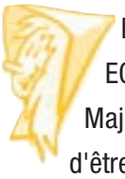

Et le plus important : au FNAS, il y a une EQUIPE à notre service, et quelle équipe ! Majoritairement féminine – merci à elles d'être là – parce que sans elles, mêmes les chefs ne s'en sortiraient pas !!!

Et voilà ! Je voulais seulement vous raconter comment, dans notre maison, je procède avec l'information sur le FNAS et je m'emporte, je m'emporte et je vous raconte le FNAS tout entier, comme si vous ne saviez pas tout ça par cœur et combien la création de cet organisme est importante, qu'il importe de savoir l'apprécier et combien il est important d'y veiller, c'est à dire de s'en mêler pour l'améliorer et augmenter le nombre de ses utilisateurs... !

Allez maintenant, on bosse et on fait vivre le FNAS qui est à NOUS ! (sans avoir à acheter des actions)

Magali Lachassagne
Membre du Conseil de Gestion, Elue DP et CEC

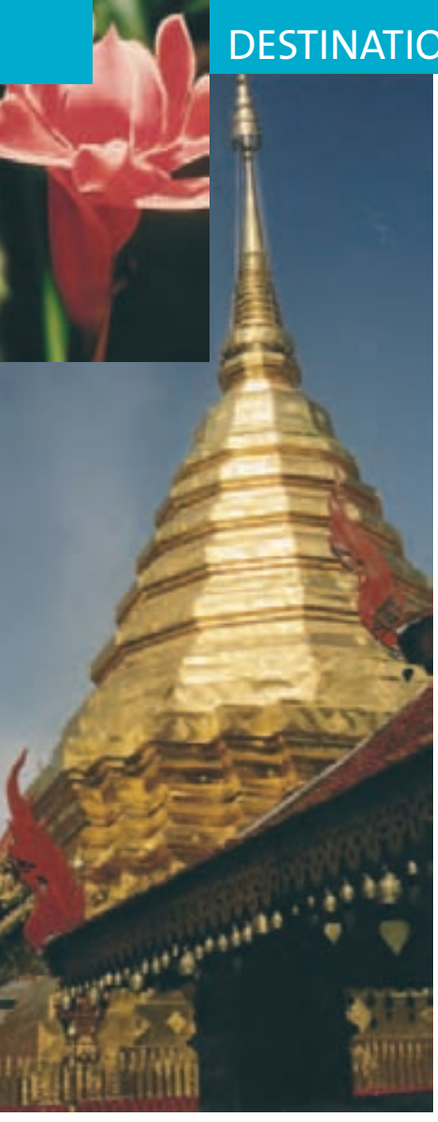

Dans le dernier numéro de FNAS INFOS, un premier séjour était présenté : LE MONTENEGRO. Nous annoncions une destination plus lointaine.

Pour son aspect découverte et pour son coût, le choix s'est porté sur un circuit de 15 jours en THAILANDE.
Un itinéraire complet au Royaume du Siam :
Bangkok et ses marchés, Ayuthaya et Sukhotaï, les anciennes capitales, les montagnes du Nord et leurs tribus, le Pont de la Rivière Kwai et pour finir, les plages de sable et l'île aux coraux.

JOUR 1 – PARIS / BANGKOK

Envol à destination de Bangkok sur vol régulier (avec escale), repas et nuit à bord.

JOUR 2 – BANGKOK

Arrivée à Bangkok. Accueil personnalisé à l'aéroport avec colliers de fleurs. Transfert à l'hôtel et cocktail de bienvenue. Déjeuner libre.
Après-midi libre, dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 3 – BANGKOK / DAMNOEN SADUAK / BANGKOK

Petit-déjeuner. Départ pour le marché flottant de Damnoen Saduak. Promenade en pirogue. Visite du marché flottant où le troc est roi dans une ambiance parfumée. Retour sur Bangkok et déjeuner de spécialités thaïlandaises. Tour de ville de Bangkok et visite du Palais Royal. Découverte du quartier chinois, visite du Wat Po ou du Temple du Bouddha couché. Promenade en barge traditionnelle sur les klongs en passant par le Wat Arun, Temple de l'Aube, sur les bords du fleuve et retour à l'hôtel. Dîner et nuit.

JOUR 4 – BANGKOK / AYUTHAYA / LOPBURI / PHITSANULOKE

Petit-déjeuner puis départ pour Ayuthaya, ancienne capitale du Siam. Visite du site d'Ayuthaya avec le temple Mongkoi Bophit, abritant le plus haut bouddha de bronze. Route pour Lopburi, la ville des singes. Déjeuner sur place. Visite du temple Khmer de Prang Samyod puis continuation vers Phitsanuloke. Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 5 – PHITSANULOKE / SUKHOTAI / LAMPANG / CHIANG RAI

Petit-déjeuner puis départ pour Sukhotai. Visite de cet ancien royaume, l'un des sites les plus prestigieux de Thaïlande. Déjeuner à Lampang et découverte du magnifique temple de Phra Kéo Don Tao. Continuation vers Chiang Rai avec un arrêt au Lac Phayao. Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 6 – CHIANG RAI / TRIANGLE D'OR / CHIANG MAI

Petit-déjeuner puis embarquement à Chiang Rai sur les Hang Yao (pirogues à longue queue) pour une promenade sur la rivière Kok. Arrêt dans une tribu thibeto birmane, la tribu Karen. Déjeuner puis départ vers le Triangle d'Or, frontière des trois pays (Laos, Birmanie et Thaïlande) ancienne plaque tournante du marché de l'opium. Visite des tribus montagnardes les Akkha et Yao. En fin d'après-midi route vers Chiang Mai. Dîner et nuit à l'hôtel. (marché nocturne)

JOUR 7 – CHIANG MAI

Petit-déjeuner. Visite de Chiang Mai, capitale du nord de la Thaïlande. Visite de Doi Suthep, haut lieu bouddhiste. Déjeuner puis arrêt aux villages artisanaux : laque, tissage de la soie, confection d'ombrelles, sculpture sur bois et travaux d'orfèvrerie. Retour à l'hôtel. Dîner Kantoke et nuit.

JOUR 8 – CHIANG MAI / BANGKOK (train)

Petit-déjeuner. Matinée consacrée à la visite d'une ferme à éléphants (Dressage), d'une serre d'orchidées et d'un élevage de papillons. Déjeuner en cours de visite puis retour vers la gare.
Dîner « panier repas » et nuit dans le train couchettes en 2ème classe.

JOUR 9 – BANGKOK / RIVIERE KWAI

Arrivée à la gare de Bangkok, petit-déjeuner dans un hôtel. Départ pour Kanchanaburi, le Pont de la Rivière Kwai et le cimetière des alliés. Excursion en

radeau. Embarquement à bord du « chemin de fer de la mort » entre Kanchanaburi et Nam Tok, ponctué par de splendides paysages. Déjeuner en cours d'excursion. Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 10 – KANCHANABURI / JOMTIEN

Petit-déjeuner puis départ pour Jomtien. Déjeuner en cours de route. Après-midi et dîner libres en bord de mer. Nuit à l'hôtel

JOUR 11 – JOMTIEN / KOH LARN / JOMTIEN

Petit-déjeuner – Embarquement pour l'île aux Coraux, attractions nautiques et baignade. Déjeuner sur l'île. Retour dans l'après-midi vers Jomtien. Dîner libre. Nuit à l'hôtel.

JOUR 12 & 13 – JOMTIEN

Petit-déjeuner – Journée plage. Déjeuner et dîner libres. Possibilité d'excursions proposées sur place.

JOUR 14 - JOMTIEN / BANGKOK / PARIS

Petit-déjeuner, matinée et déjeuner libres. Selon l'horaire, dans l'après-midi, transfert à l'aéroport international de Bangkok. Formalités d'enregistrement et envol vers Paris (avec escale) Dîner et nuit à bord.

JOUR 15 – PARIS

Petit-déjeuner à bord. Arrivée à Paris dans la matinée.

Notre avis :
Ce séjour ne convient pas à des enfants en bas âge en raison du climat et des temps de trajet. Traitement anti-paludisme recommandé.

FORMALITES

Passeport valable 6 mois au-delà de la date de retour. Les enfants doivent soit être en possession de leur propre passeport, soit apparaître sur le passeport d'un des parents.

DATES DE SEJOUR :

Du 09 au 22 avril 2006,
Du 16 au 29 avril 2006,
Du 23 avril au 06 mai 2006

PRIX PAR PERSONNE :

Adulte et enfant de plus de 12 ans : 1099 €
Enfant de moins de 12 ans partageant la chambre de 2 adultes : 990 €
Enfant de moins de 2 ans : 120 €

Ce prix comprend :

- Le transport aérien Paris/Bangkok/Paris sur vol régulier QUATAR AIRWAYS
- L'hébergement en chambre double en hôtel 1ère catégorie et catégorie supérieure
- La pension complète selon programme (sauf 8 repas : jour 2 et jours 10 à 14)
- Les transferts et transports en bus climatisés, en train couchettes de Chiang Mai/Bangkok
- Les excursions et visites mentionnées au programme avec guide local francophone
- Le port des bagages dans les hôtels
- Les taxes d'aéroport (au départ de Paris) et frais de dossier
- L'assurance Assistance-Rapatriement
- L'assurance annulation

Ce prix ne comprend pas

- Les augmentations éventuelles de carburant et taxes diverses (aéroport, sortie de Thaïlande)
- Supplément chambre individuelle : 170 €
- Les boissons et dépenses personnelles
- Les pourboires

Pour ce séjour Les Acteurs du Voyage s'engagent à reverser 1% à Handicap International ou à l'Association «Enfants des Rues du Vietnam »

Une bonne nouvelle sur les activités de séjours

Le Conseil de Gestion du FNAS a décidé de rétablir les prises en charge sur les frais de transport des séjours que vous choisissez et qui donnent lieu à une participation du FNAS.

Lors de vos prochaines demandes de prises en charge, merci de préciser le moyen de transport utilisé pour vous rendre sur le lieu de séjour ainsi que la ville.

• le trajet a lieu en train : la prise en charge est effectuée sur la base du tarif SNCF seconde classe et à votre retour sur présentation des originaux des billets.

• Le trajet a lieu autrement que par le train : la prise en charge est effectuée en même temps que celle du séjour sur la base de 0,15 € du kilomètre sur la distance la plus courte, dans la limite du coût réel du transport.

Dans tous les cas, la demande doit être explicite et le taux de prise en charge des frais de transport sera le même que celui du séjour, dans la limite des plafonds de la grille correspondante ainsi que de la grille globale.

AUTOUR DU FESTIVAL DE CANNES

Du 17 au 27 mai 2006

Comme ces cinq dernières années, le FNAS vous propose une activité autour du Festival de Cannes du 17 au 27 mai 2006 - vous serez hébergé soit à LA VILLA RACHEL au Cannet en demi-pension, soit au HOME DE L'ESTEREL à Mandelieu La Napoule, en pension complète ou en demi-pension. De plus vous aurez la possibilité d'accéder au moins aux sélections de la semaine de la critique, de la quinzaine des réalisateurs, ou d'un certain regard…

La VILLA RACHEL propose durant le Festival le tarif en demi-pension suivant :

TARIFS PAR PERSONNE	1 personne par chambre	Supplément pour 1 adulte	Supplément pour 1 enfant (- de 12 ans)
7 jours	637,00 €	145,00 €	73,50 €
Journée suppl.	91,00 €	21,00 €	10,50 €

Tarifs comprenant : nuit + petit déjeuner + 1 repas. L'autre repas sera pris soit en dehors, soit en repas supplémentaire à la Villa, les chambres n'étant pas équipées pour confectionner les repas. Sur la demande d'inscription, précisez demi-pension midi ou soir.
Navette festival incluse dans ce tarif.

LE HOME DE L'ESTEREL à Mandelieu La Napoule à 5 Km de Cannes, plus modeste et plus collectif ; durant le Festival le tarif suivant par personne sera appliqué :

TARIFS PAR PERSONNE	Demi-pension
2 nuitées	75 €
3 nuitées	112 €
4 nuitées	146 €
5 nuitées	178 €
6 nuitées	212 €
7 nuitées	243 €
Nuitée suppl.	35 €

Ce séjour et les frais de transport correspondants sont pris en charge selon la grille "Séjours 1".

Pour vous inscire, Vous pouvez télécharger la fiche d'inscription sur le site : www.fnas.net ou la demander au Fnas